



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 10 septembre 2026

Date d'affichage : 10 septembre 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le seize septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de PLOËRDUT, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean Luc GUILLOUX, Maire.

Présents : M. GUILLOUX, Mme VOLA, M. SCRAIGN, Mme PLASSE, M. FOUILLÉ, M. NICOLAS, Mme EZANIC, Mme LE MER, M. RÉTY, Mme PLANQUE, Mme ACHARD, Mme RUYET, M. BROUSSOT, M. ROUDAUT-DESFORGES.

Absent excusé : Monsieur Julien GUILLEMOT ayant donné pouvoir à Monsieur Jean Luc GUILLOUX

Secrétaire : Madame Sonia RUYET

DCM2026-09-16-61 : Travaux de voirie 2026

Par délibération en date du 24 juin 2026, le Conseil Municipal avait validé le programme de voirie ainsi présenté comme suit :

- Tranche ferme :
 - Route des pompiers : 272 mètres
 - Kerno : 621 mètres
 - Goezégor : 282 mètres
 - Tréorzan : 951 mètres
- Tranche optionnelle 1 :
 - Botcoët : 499 mètres
- Carrefour de Kerguinio : 61 mètres
- Tranche Optionnelle 2 :
 - Moustoirialan : 617 mètres

Monsieur Laurent FOUILLÉ, expose aux membres du Conseil Municipal le résultat de la consultation lancée en Juillet 2026.

Après analyse des offres par le Cabinet NICOLAS, il apparaît que l'offre présentée par l'entreprise EUROVIA (option VARIANTE) a été jugée la mieux-disante au vu des critères retenus, pour la partie Voirie. Pour la partie création de fossés, l'offre de l'entreprise HELLEC TP est la moins disante.

Monsieur Laurent FOUILLÉ, propose de retenir :

- Lot 1 : Création de fossés : Entreprise HELLEC TP pour un montant de 15 005.00 € HT
- Lot 2 : Voirie : Entreprise EUROVIA pour un montant de 149 917.27 € HT (Tranche ferme + Tranches conditionnelles 1 & 2)

Soit un montant total de **164 922.27 € HT**.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De retenir les entreprises suivantes pour les travaux de voirie 2026 :**
 - **Lot 1 : Création de fossés : Entreprise HELLEC TP pour un montant HT de 15 0005.00 € HT**
 - **Lot 2 : Voirie : Entreprise EUROVIA pour un montant de 149 917.27 € HT (Tranche ferme + Tranche conditionnelle 1 & 2)**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces travaux**

Certifié exécutoire

au vu de la transmission en Sous-préfecture
le :
Publié ou notifié le :

La secrétaire
Madame Sonia RUYET



Fait et délibéré les jour, mois an
susdits

Pour extrait conforme

Le Maire,

JL. GUILLOUX

